ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 70733

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications formulées par de nombreuses associations de retraités et de veuves chefs de famille eu égard aux règles de cumul de la retraite personnelle et de la pension de réversion. S'agissant de deux avantages contributifs acquis par des cotisations, elles estiment que l'existence d'un plafond ne se justifie pas, d'autant que dans certains régimes, le cumul intégral est autorisé. Aussi, souhaiterait-il connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70733
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7195